

Ouverture en Bolivie du premier procès contre l'ancienne présidente de facto Jeanine Áñez

Image not found or type unknown

La Paz, 10 février (RHC) Le premier procès oral contre l'ancienne présidente de facto de la Bolivie, Jeanine Áñez, commencera aujourd'hui dans cette capitale, ont rapporté les médias locaux.

Il s'agit du procès baptisé Coup d'État II, dans lequel Jeanine Áñez est accusée de manquement à ses devoirs et de résolutions contraires à la Constitution, ayant accédé à la présidence le 12 novembre 2019 sans remplir les conditions institutionnelles nécessaires.

Le parquet bolivien a requis la peine maximale de 10 ans à l'encontre de l'ancienne présidente de facto.

Selon le ministère public, l'ancienne sénatrice a commis plusieurs infractions à la Constitution et aux règlements de l'Assemblée législative plurinationale avant de s'autoproclamer présidente de facto le 12 novembre 2019.

Après le coup d'Etat d'Evo Morales, la présidence intérimaire du pays devait revenir à un législateur ou législatrice du Mouvement au Socialisme (MAS), puisqu'ils avaient la majorité des sièges, et non au bloc

d'opposition dont Áñez faisait partie.

La participation des politiciens, des policiers, des militaires et des personnes de la société civile qui ont collaboré à la succession irrégulière de Jeanine Áñez sera également analysée au cours du procès.

L'ancien chef d'état-major, Flavio Gustavo Arce, et les anciens chefs militaires Pastor Mendieta (armée), Gonzalo Terceros (armée de l'air) et Palmiro Jarjury (forces armées) seront également jugés.

Deux fugitifs : l'ancien commandant de la police Yuri Calderón et l'ancien commandant des forces armées Williams Kaliman font également l'objet du procès.

En plus de son implication dans le renversement de Morales et sa présidence anormale, Jeanine Áñez fera également l'objet d'une enquête pour crimes contre l'humanité liés aux massacres de Sacaba et Senkata qui ont fait au moins 38 morts et des centaines de blessés.

À la veille du procès, Áñez a entamé une grève de la faim dans le cadre de sa stratégie visant à retarder l'ouverture du procès.

Gualberto Arispe, président du Mouvement pour le Socialisme (MAS) à la Chambre des Députés, a immédiatement qualifié la grève de la faim d'action politique de victimisation, dont l'objectif est d'éviter la procédure judiciaire. (Source/Telesur)

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/285724-ouverture-en-bolivie-du-premier-proces-contre-lancienne-presidente-de-facto-jeanine-anez>



Radio Habana Cuba